

## PROTOCOLE sanitaire ACM 2020/2021



### **1- Organisation des accueils**

Horaire d'ouverture des accueils 7h-19h

D'une manière générale, les accès sont clos le matin à 9h30 et ouvrent le soir à partir de 16h30 (tout en garantissant les demi-journées).

Tarif normal applicable (CC2V et hors commune)

#### **Milly la Forêt Elems :**

Organisation des groupes

- 1 groupe de 30 enfants (CP/CE1/ CE2)
- 1 groupe de 28 enfants (CE2/ CM1/ CM2)

2 points d'accueil suivant les âges : Hall, entrée CC2V extérieur

1er groupe : (6-8 ans): entrée par derrière coté CC2V, Utilisation salle activité + salle calme + bloc sanitaire couloir.

2eme groupe (9-12 ans) entrée par le Hall, Utilisation salle ludothèque, du Hall + sanitaire, cour extérieur Hall

Salle motricité : mise en place du mur pour salle séparée pour les groupes

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

#### **Milly la Forêt Maters:**

Organisation des groupes

- 1 groupe de 20 enfants (PS/MS)
- 1 groupe de 30 enfants (MS/ GS/ CP moins de 7 ans)

2 points d'accueil suivant les âges. Hall pour les 3-4 ans, passage par la cours pour les 5-6 ans

1 groupe (3-4 ans) utilisation de la salle calme, de la salle Hall, sanitaire côté restauration, cour côté salle motricité.

1 groupe (5-6 ans) utilisation de la salle d'activité + salle d'en face, sanitaire côté cour, cour coté portail

Salle de motricité utilisée par un groupe sur une journée

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

**Maisse:**

Organisation des groupes

- 1 groupe de 28 élémentaires
- 1 groupe de 30 maternels

Les enfants sont récupérés au portail. Les parents doivent sonner et se présenter à l'interphone.

1 groupe maters : utilisation de la salle d'activité et du dortoir au rez de chaussé + sanitaire maters + cours côté restauration. Utilisation possible de la salle annexe.

1 groupe elems : utilisation de la salle à l'étage + sanitaire élems + cours côté école

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

**Boutigny:**

Organisation des groupes

- 1 groupe de 28 élémentaires
- 1 groupe de 30 maternels

2 points d'accueil suivant les âges. Dans le hall pour les maters, dans la salle « polyvalente » pour les élémentaires

1 groupe maters : utilisation de la salle d'activité (hall) + sanitaire maters. Cour maternel + un côté du jardin + dortoir partagé de l'école

1 groupe elems : utilisation de la salle « polyvalente »+ sanitaire élems. Un côté du jardin.

Repas à 12h et gouters à 16h. Espace séparé pour les groupes

Des regroupements de structures sont effectués durant les vacances. Vous aurez les informations par mails ou sur votre compte en ligne.

## **2- Organisation des inscriptions et accueil de votre enfant**

Les enfants accueillis au sein des structures sont âgés de 3 à 12 ans. Ils doivent être propres et scolarisés. Des demandes de dérogations peuvent être effectuées sous certaines situations particulières d'enfants

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet, transmis et vérifié au préalable à la fréquentation.

Les familles ont la possibilité de modifier, inscrire ou annuler la présence de leur enfant dans un délai de 48H (soit le dimanche soir pour le mercredi) et aux dates butoirs pour les vacances scolaires.

Toute absence non excusée par écrit ou mail à la date butoir d'inscription ou non justifiée par un certificat médical est due. La direction de la structure est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

Les parents des enfants jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez un enfant ou dans la famille de l'enfant. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs. Les personnels devront procéder de la même manière. De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte des bâtiments. Un accueil à l'extérieur des salles sera mis en place. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les parents devront vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel individuellement notamment au moment de la sieste pour les plus petits. Les enfants n'ont pas la possibilité de ramener des jouets, jeux, objets personnels de la maison (en dehors des doudous et tétines qui devront être emballés dans un sachet au nom de l'enfant). Les parents peuvent également fournir en cas de grosse chaleur, une bouteille d'eau au nom de l'enfant ainsi qu'une casquette ou chapeau.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans. Il n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans. Il est obligatoire pour les mineurs de 11 ans ou plus lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Une prise de température des enfants et du personnel sera effectuée à votre arrivée et après le repas par les animateurs.

### **3- Organisation des équipes**

Les agents sont affectés à un groupe. Il reste en charge de ce groupe pour toute la période scolaire (entre chaque vacance). Bien garder une copie des groupes effectués pour chaque jour.

Port de masque obligatoire par les animateurs fourni par la CC2V dans les espaces clos. Dans les espaces extérieurs, port du masque également. Mise en place au maximum des gestes barrières (1 mètre de distance). Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).

Les animateurs doivent porter le masque et se parler à un mètre de distance entre collègues.

Proposition d'activité au maximum en autonomie avec préparation des tables, patron, modèle, étapes ... Possibilité de sortir en forêt ou pour des activités extérieures.

Possibilité d'utilisation des minibus pour déplacements. Tous les passagers devront faire partie du même groupe. La place à côté du conducteur à l'avant ne pourra pas être utilisée mais celle côté fenêtre oui, si l'enfant a plus de 10 ans. Tous les passagers de 11 ans ou plus ainsi que le chauffeur devront porter un masque. Donc dans un véhicule, le conducteur + 7 passagers. Le minibus devra être désinfecté après chaque utilisation (passer le virucide sur les sièges, tablettes, volant, clef de contact ...)

### **4- Organisation de l'hygiène**

Les animateurs devront assurer l'aération des salles avant l'arrivée des enfants par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les sorties extérieures, pendant la pause repas et en fin de journée. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Il faudra maintenir les portes d'entrées (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.

Un passage toilette et lavage de main à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes est obligatoire pour les enfants par groupe seront réalisés lors de l'arrivée ou de la sortie des enfants, lors de chaque changement de lieu d'activité, avant l'activité du matin, avant le repas, après le repas, avant l'activité de l'après-midi, avant le goûter et après le goûter, après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition des enfants et du personnel par groupe.

Une distance de 1 mètre entre chaque lit devra être respectée. L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche. Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.

Le nettoyage désinfectant des salles (tables/ chaises), point contact et des toilettes sera effectué à la fin de la journée. Les poubelles seront vidées quotidiennement.

Désinfection des objets utilisés chaque soir via un virucide vaporisé par les animateurs.

## **5- Organisation des repas**

### **Pour les repas :**

Les dames de service devront aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

Le protocole sanitaire hôtellerie-restauration est mis en place. A savoir : une distance d'un mètre entre chaque table, 10 personnes maximum par table.

Les animateurs devront rappeler oralement les mesures barrières aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Pour les élémentaires, les barquettes de nourriture seront posées sur la table pour que les enfants puissent se servir afin de développer l'autonomie. A Milly élémentaire, le self sera remis en place en respectant bien la distanciation des groupes.

Pour les maternels, le service se fera à table. Chaque enfant sera servi individuellement.

Les animateurs mangent par groupe. En cas d'assistance aux enfants pour la prise des repas, les personnels portent un masque, se lavent les mains entre chaque contact.

La désinfection des tables sera effectuée après chaque service.

Les enfants ont interdiction de circuler durant le repas.

### **Pour le goûter :**

Mise en place des tables (goûter prêt sur la table) par les dames de service.

Les mêmes mesures que celle du repas sont appliquées.

Pour Boutigny, les enfants goûtent dans leur salle d'activité respective. Les animateurs se chargent du service et de la désinfection des tables

## **6- Procédure de gestion d'un cas suspect**

### **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève ou un animateur:**

Les symptômes évocateurs sont : Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleur musculaire inexplicée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée.

#### **Conduite à tenir:**

- ☒ Isolement immédiat de l'enfant ou de l'animateur avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière.  
En cas de doute, prendre conseil auprès de l'ARS (0 800 130 000)
- ☒ Relevé de la température avec un thermomètre sans contact.
- ☒ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières.
- ☒ Rappel par les responsables de l'accueil de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ☒ Prévenir le médecin traitant de l'enfant, pour l'aide à l'analyse des contacts de l'enfant depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ☒ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- ☒ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels (agents de nettoyages ou animateurs) des locaux et objets touchés et poursuite de l'activité de l'accueil dans l'attente des résultats par la famille
- ☒ Poursuite stricte des mesures barrières.
- ☒ Ecriture d'un rapport envoyé à la coordination pour le suivi des dossiers avec nom de l'enfant, médecin traitant, école fréquenté et la liste des enfants et personnels en contact avec celui-ci

**En cas de test positif:**

- ☒ Information à la coordinatrice par le responsable de l'accueil de loisirs. La collectivité définit en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres enfants et personnels.
- ☒ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- ☐ Information des personnels et des parents des enfants ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par la collectivité (communication par le directeur de structure et la coordinatrice, prévention de l'école de l'enfant).

**Retour au sein de la structure :**

L'enfant ou l'encadrant ne pourra pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans transmission à l'organisateur des informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, l'encadrant ou le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.

MAJ le 18/09/2020